

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 1

- dont abstention : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

SECRETARE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/135

OBJET : MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT A LA PRESIDENTE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon », souhaite se rendre au 36ème Congrès de l'ANEM, qui se tiendra à Corte les 15 et 16 octobre 2020 ;

CONSIDERANT que Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon », souhaite se rendre également au 103^{me} Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités de France, qui se tiendra au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris du 23 au 26 novembre 2020 ;

CONSIDERANT qu'il convient de la défrayer des frais engendrés pour ces déplacements ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 21 septembre 2020 ;

Sur proposition du président

Après délibéré,

A la majorité des membres présents,

Mme VAGINAY Sophie n'ayant pas pris part au vote

Mme OKROGLIC Dominique s'étant abstenue pour elle-même et ayant voté contre pour Mme BARDIN Régine dont elle a le pouvoir,

- **ACCEPTE** la prise en charge des frais relatifs au déplacement de Mme la Présidente à Corte à l'occasion du Congrès de l'ANEM et à Paris à l'occasion du Congrès des Maires et Présidents d'EPCI, sur la base des frais réels.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2020, art 6532.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication, affichage et/ou notification à l'intéressé. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet **www.telerecours.fr**.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme



La Présidente,
Mme VAGINAY RICOURT.

Séance du 29 septembre 2020